

Le rôle des Maisons de l'Emploi dans la dynamique des PTRE

Les MDE sont présidées par des élus locaux et exercent une mission générale de mobilisation des acteurs du territoire sur les problématiques de gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences. C'est dans ce cadre que les MDE engagées dans le projet « MDE / Développement Durable / Bâtiment » porté par l'Alliance Villes Emploi et l'ADEME depuis 2008 sur 43 territoires, réunissent depuis plusieurs années les différents acteurs de la « chaîne de la construction » (des maîtres d'ouvrages, aux entreprises et aux organismes de formation) pour travailler avec eux à la montée en compétences des professionnels du bâtiment.

Ce travail s'appuie sur une capitalisation et un essaimage des outils et méthodologies développés dans le cadre de ce projet national. L'ADEME et Alliance Villes Emploi ont ainsi produit le guide méthodologique « Transition énergétique : les territoires se mobilisent et accompagnent l'évolution des emplois et des compétences dans la filière du bâtiment. » présentant les démarches engagées et 65 monographies de « bonnes pratiques ».

Une « boîte à outils » qui réunit plus de 120 de ces outils et méthodologies a également été créée et mise à disposition des MDE sur le site d'Alliance Villes Emploi.

Dans cette continuité, un travail autour de la mise en œuvre du volet « entreprises / montée en compétences » des Plateformes Territoriales de Rénovation Énergétique (PTRE) a été initié par Alliance Villes Emploi auprès des Maisons de l'Emploi (MDE). Celles qui sont parties prenantes de PTRE ont bénéficié d'un processus d'accompagnement qui est rappelé dans la première partie de cette note. La seconde partie est consacrée à un résumé des premières actions menées par des MDE dans le cadre de PTRE. Une troisième partie présente des observations faites lors des réunions organisées dans les territoires avec les PTRE et les MDE.

1 - L'accompagnement des MDE

L'objectif de cet accompagnement assuré par Alliance Villes Emploi est que les MDE maîtrisent les connaissances et les outils qui leurs permettent de remplir au mieux leurs missions d'accompagnement au sein des PTRE.

La méthode et le processus, comme prévu dans la convention avec l'ADEME, ont été les suivants :

- Une journée de travail a réuni le 6 octobre 2015 des représentants des MDE, des DR ADEME et des porteurs de PTRE des 10 territoires initialement retenus par l'ADEME et l'Alliance Villes Emploi (*), en présence de, pour l'ADEME : Patrick Alfano, Jonathan Louis, Philippe Robert ; et pour l'Alliance Villes Emploi, Marie-Pierre Establie d'Argencé, Loëva Labye et Henri Le Marois. Au cours de cette journée ont été présentés les PTRE (enjeux, réalisations, perspectives) et l'offre de services des MDE dans le cadre des PTRE, notamment avec la « boîte à outils »
- Deux sessions de transfert des outils et des méthodologies aux MDE ont été organisées les 26 et 27 novembre 2015, et les 14 et 15 janvier 2016. Des intervenants extérieurs (MDE auteurs de certains outils, organismes de formation) sont intervenus durant ces sessions.
- Trois déplacements sur sites ont permis aux MDE d'approfondir leurs connaissances de certains outils et méthodes : Formation intégrée au travail avec plateforme mobile Praxibat, usage du numérique dans le bâtiment, dispositif DoRéMI intégré dans une PTRE (Ardèche)
- Une participation à des réunions de travail réunissant représentants de MDE et animateurs de PTRE (Saverne, Lyon, Sud Grésivaudan, Ardèche, Blois)
- Un accompagnement à distance

(*) Plaine Commune (Saint Denis), Cotentin, Rennes métropole, Lyon, Ardèche méridionale, Pays de Saverne, Midi Quercy, Ouest Provence, Angers, Blaisois (Blois)

2 – Les premières actions menées par des MDE dans le cadre des PTRE

Création des PTRE

Les MDE sont présidées par des élus locaux et exercent une mission générale de mobilisation des acteurs du territoire sur les problématiques de gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences. C'est dans ce cadre que les MDE engagées dans le projet porté par l'Alliance Villes Emploi et l'ADEME réunissent depuis plusieurs années les différents acteurs de la « chaîne de la construction » (des maîtres d'ouvrages, aux entreprises et aux organismes de formation) pour travailler avec eux à la montée en compétences des professionnels du bâtiment.

Ce positionnement des MDE a conduit certaines d'entre elles à s'impliquer fortement dans la création de la PTRE, comme dans le Sud Grésivaudan, et en Midi-Quercy. Plusieurs MDE ont même été ou sont co-porteurs du projet de création de la PTRE : cela a été le cas des PTRE du Blaisois, Ardèche, Pays de Saverne, agglomération de Montélimar (avec la MDE de l'Ardèche méridionale). Deux MDE ne sont pas ou pas encore associées au montage de la PTRE de leur territoire : Plaine Commune et Rennes. Et deux MDE sont en attente de décisions de création de la PTRE : Cotentin, et Ouest Provence (dans les deux cas les collectivités territoriales concernées sont en cours de regroupement)

Participation à l'animation des PTRE

Les MDE animent le volet « entreprises » des plateformes. Les actions menées visent toutes à stimuler et à faciliter la montée en compétences des professionnels du bâtiment (et des demandeurs d'emploi), en s'appuyant pour cela sur les outils et les méthodologies développés dans le cadre du projet piloté par l'Alliance Villes Emploi et l'ADEME, et réunis dans une « boîte à outils » régulièrement actualisée qui est à leur disposition.

Voici les premiers axes de travail et les premières actions des six premières MDE du projet qui sont aujourd'hui engagées dans une PTRE (liste non exhaustive) :

- Ardèche
 - ✓ Mise en place de DORÉMI (Cf annexe 3)
 - ✓ Développement de formations pour la rénovation énergétique du « bâti de caractère ardéchois »
 - ✓ Utilisation de matériaux locaux
 - ✓ Poursuite des actions de sensibilisation et d'information des professionnels.
 - ✓ Exercice d'une fonction de « recherche et développement » au sein de la PTRE
- Blaisois
 - ✓ Information des parties prenantes sur les métiers et les compétences (avec notamment la création et la diffusion d'un annuaire de 18 fiches métiers)
 - ✓ Accompagnement des entreprises pour l'accès à la mention RGE
 - ✓ Professionnalisation de demandeurs d'emploi (avec un projet de « chantier formation »)
 - ✓ Qualification des entreprises
- Midi Quercy
 - ✓ Mise en place de dispositifs faisant le lien entre la demande de travaux et la montée en compétences (DORÉMI étant envisagé)

- Sud Grésivaudan
 - ✓ Ingénierie de formations des artisans et salariés de petites entreprises travaillant sur des chantiers de rénovation énergétique
 - ✓ Charte des professionnels de la rénovation énergétique : pour inciter les entreprises à monter en compétence et pour les faire connaître, une charte sera proposée à la signature des entreprises sur le territoire de la PREH du Sud Grésivaudan. Celles qui y adhéreront figureront dans un « catalogue » distribué à tous les maîtres d'ouvrages souhaitant faire des travaux de rénovation énergétique.
 - ✓ Sensibilisation à l'utilisation du numérique (dont BIM – Building Information Modeling)
- Pays de Savoie
 - ✓ Analyse des besoins des différentes parties prenantes
 - ✓ Veille stratégique
 - ✓ Dispositifs faisant le lien entre la demande de travaux et la montée en compétences des professionnels travaillant sur des chantiers de rénovation énergétique

La mise en œuvre de DORéMI par la MDE d'Ardèche Méridionale commence à porter des résultats, notamment grâce à l'investissement de la MDE qui a détaché sur le dispositif un chargé de mission à temps plein : 50 visites « ciblées » de logements ont été faites. Elles se sont traduites par 14 projets analysés, dont 4 sont en phase « devis », 1 est en cours de travaux, et 1 est achevé. 47 entreprises ont suivi le module 1 de formation de 3 jours (dont 25 la première session, 14 la seconde, et 8 la troisième). Les modules 2 centrés sur l'analyse de chantiers, la recherche de « solutions techniques de référence », et une optimisation des devis pour arriver à des coûts inférieurs à 450 €/m², ont notamment débouché sur la constitution de 4 groupements.

3. Les constats

La problématique de la « massification » de la rénovation énergétique et de la confiance

Le constat est unanime : les particuliers n'engagent pas **assez de travaux de rénovation énergétique pour atteindre les objectifs fixés par le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat**. Et ceci d'autant plus que dans les territoires où interviennent les MDE au sein de PTRE l'**objectif est de ne pas sacrifier la qualité** (BBC, rénovation globale ...) **à la quantité**.

Il est donc indispensable de dynamiser le marché en mettant en place des dispositifs qui encouragent le passage à l'acte des particuliers tels que les conseils neutres et gratuits sur la rénovation énergétique et les aides financières et fiscales.

Mais cela ne suffit pas : encore faut-il que le particulier, pour qu'il se décide à faire une rénovation globale de son logement, **trouve sur le territoire une offre globale et de qualité, avec des entreprises en qui il ait confiance**. Or cette offre n'est pas encore assez développée. Et la confiance n'est pas toujours acquise (La mention RGE ne donne pas une garantie suffisante de qualité.)

La nécessité d'avoir une approche globale dans les PTRE

Les PTRE agissent simultanément sur la demande et sur l'offre qui sont étroitement liées, l'une répondant à l'autre (pas de demande sans garantie de qualité, et pas de montée en compétences des entreprises et de développement d'offre structurée sans demande).

Dans ce contexte, les PTRE doivent donc contribuer à **instaurer un climat de confiance** auprès des particuliers, par exemple en travaillant sur un « marketing de la confiance » (comme prévu dans le Pays

de Saverne) et/ou en proposant aux entreprises de signer une « charte » de qualité largement diffusée auprès des particuliers (démarche engagée dans le Sud Grésivaudan).

Remarque : Dans plusieurs territoires des acteurs font le constat qu'il reste à « inventer » une réponse intégrée et économiquement viable à la problématique financière, économique, et technique de la massification de l'offre et de la demande de travaux de rénovation énergétique performante, en prenant en compte les premières expériences engagées par des PTRE. Alliance Villes Emploi, avec les premières MDE engagées dans les PTRE, peut apporter sa contribution à cette recherche de réponse.

Annexe 1 : Observations diverses faites dans des territoires au premier trimestre 2016

Le dilemme quantité-qualité

Faut-il chercher à approcher (voire à atteindre ?) un objectif **quantitatif** de rénovations correspondant à celui fixé par le Président de la République (500.000 logements/an, **Soit 750 logements/an pour un territoire de 100.000 habitants**), quitte à comptabiliser un simple changement de fenêtre comme étant une « rénovation »

Ou faut-il ne pas transiger sur la qualité, et privilégier le **qualitatif**, c'est-à-dire des rénovations globales BBC dont les coûts se situent entre 30.000 € et 50.000 € -voire plus.

Sur certains territoires (comme celui de Saverne) les deux objectifs sont visés simultanément.

Sur d'autres le « qualitatif » est privilégié, et l'objectif quantitatif est en deçà de ce qu'il devrait théoriquement être. Mais même dans ce cas l'ambition est de développer fortement le nombre des rénovations.

Nous n'avons pas vu de territoire où seul l'objectif quantitatif est retenu.

Les financements des travaux : un obstacle majeur

Le constat est unanime : le frein principal au développement des rénovations énergétiques est financier. Les banques n'accordent que très difficilement des EcoPTZ.

Un dossier ANAH prend souvent près d'un an pour aboutir.

D'autre part la « rentabilité » des travaux diminue (hivers moins rigoureux, prix du fuel en forte baisse – le tout avec pour conséquence des factures d'énergie plus faibles, qui incitent moins à faire des économies)

Enfin, il est rare d'obtenir des garanties sur les économies d'énergies réalisées à la suite des travaux. Seule exception identifiée : SAVECOM (Cf annexe 2). Or si l'investisseur n'est même pas sûr de ce que son investissement va lui permettre d'économiser, il sera moins enclin à passer à l'acte.

D'où le projet de Saverne de travailler sur un « marketing de la confiance » pour convaincre les habitants de faire des rénovations énergétiques globales.

Figurent parmi les pistes de travail de PRET :

- Un projet de mobilisation des banques (PREH de l'Ardèche)
- La création d'un fonds de subventions financé par une partie de la dotation TEPCV allouée au territoire (PREH du Sud Grésivaudan)
- La récupération de Certificats d'économie d'énergie (Ardèche – et Nancy)

La problématique de la « massification » des rénovations.

Il n'y a pas encore de « recette miracle » qui permette de développer fortement et simultanément la demande et l'offre de travaux de qualité sur un territoire.

Les deux dispositifs ayant explicitement cet objectif sont DORéMI et SAVECOM.

La mise en œuvre de DORÉMI en Ardèche commence à porter des résultats, notamment grâce à l'investissement de la MDE qui a détaché sur le dispositif un chargé de mission à temps plein : 50 visites « ciblées » de logements ont été faites. Elles se sont traduites à ce jour par 14 projets analysés, dont 4 sont en phase « devis », 1 est en cours de travaux, et 1 est achevé.

47 entreprises ont suivi le module 1 de formation de 3 jours (dont 25 la première session, 14 la seconde, et 8 la troisième).

Les modules 2 centrés sur l'analyse de chantiers, la recherche de « solutions techniques de référence », et une optimisation des devis pour arriver à des coûts inférieurs à 450 €/m², ont notamment débouché sur la constitution de 4 groupements.

2 formateurs « DORÉMI » ont été qualifiés à l'issue de plusieurs semaines de formation (coût environ 10.000 € par formateur)

D'autres solutions partielles vont être expérimentées

Constat est fait que les artisans formés dans le cadre de DORÉMI ont besoin de se familiariser avec les « gestes ». Et que leurs salariés ont aussi besoin de se former.

D'où l'intérêt d'implanter sur le territoire, en complément de DORÉMI, **un dispositif de plateforme mobile Praxibat** qui permet de répondre à ces deux besoins.

Annexe 2 : Présentation du dispositif SAVECOM

L'objectif de Savecom (société coopérative d'intérêt collectif basée à Commercy, dans la Meuse) est de rassembler sur une même plateforme les partenaires institutionnels et techniques ainsi que les consommateurs, afin d'optimiser et coordonner les actions de rénovation thermique autour d'un objectif ambitieux.

Le postulat de Savecom est qu'il faut redonner confiance aux personnes pour qu'elles se lancent dans les travaux. Pour cela, il faut un engagement sur les résultats, et développer des relations avec les artisans, ainsi qu'une ingénierie financière pour accompagner sur les dépôts de dossier pour les subventions financières et faciliter les relations avec les financiers.

Son cœur de métier consiste à assurer l'ingénierie et la direction globale des travaux de rénovation thermique, en tenant compte des intérêts de chacun des acteurs locaux : propriétaires, locataires, artisans, financiers, collectivités locales, assureurs, gestionnaires d'aides publiques, défenseurs du patrimoine et de l'environnement ... pour garantir des résultats durables et mesurables d'économies, de confort et de qualité de vie. Elle propose ainsi au maître d'ouvrage un contrat de performance énergétique avec garantie de résultat (au-delà d'une consommation de 80kwh/m2.an après travaux, Savecom "rembourse la différence"). Cela lui permet de se positionner comme un tiers de confiance entre les propriétaires, la maîtrise d'ouvrage et les entreprises.



Fiche action : Mise en place et animation du Dispositif Opérationnel pour la Rénovation Energétique de Maisons Individuelles (DORÉMI) Ardèche méridionale – 136 000 habitants

Alliance Villes Emploi - www.ville-emploi.asso.fr

Mise en place et animation du Dispositif Opérationnel pour la Rénovation Energétique de Maisons Individuelles (DORÉMI) Ardèche méridionale – 136 000 habitants

PRESENTATION GENERALE

Structure menant l'action : Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Ardèche Méridionale

Date de début : 01/01/2014

Date de Fin : 31/12/2015

PARTENAIRES

Partenaires spécifiques de l'action : **Autres partenaires, Conseil Régional, DIRECCTE**

Autres partenaires : La phase de montage :

Partenaires mobilisés par la Maison de l'Emploi :

Partenaires opérationnels : ADEME, FFB, CAPEB, Le Pays et ses Espaces info énergie, les communautés de communes, le PACT.

Partenaires financeurs : DIRECCTE, Conseil régional Rhône Alpes, OPCA (Constructys et FAFCEA).

DESCRIPTION

Objectifs de l'action : Structurer une offre de travaux et développer une demande de travaux sur un territoire en mettant en place le dispositif DORÉMI qui permet de mettre en mouvement la rénovation thermique performante des maisons individuelles. L'idée est de proposer aux propriétaires un dispositif simple leur garantissant une rénovation performante et une maîtrise des coûts, grâce à la formation et à l'accompagnement sur chantier de groupements d'artisans (dite formation action). Le dispositif est un appui aux collectivités pour mobiliser les partenaires, les artisans et les propriétaires de leur territoire.

- En 2014 : réalisation de 3 chantiers, avec constitution de 3 groupements de compétences.
- A l'échéance de 3 ans : atteindre un objectif de 300 à 400 rénovations par an, avec constitution d'une vingtaine de "groupements de compétences".

Description du dispositif ou de l'action mis en place : Détail des opérations menées préalablement à la mise en œuvre :

- Etape 1 – Premier contact avec l'Institut négaWatt qui a conçu et expérimenté DORÉMI.
- Etape 2 – Organisation d'une réunion d'information sur DORÉMI, avec les partenaires mobilisés, et l'Institut négaWatt.
- Etape 3 - Travail d'ingénierie technique et financière préalable à la mise en place du dispositif.

Ces travaux, d'une durée de 6 mois environ, ont été conduits à la fois avec :

- Les acteurs qui peuvent stimuler et faciliter la demande (communautés de communes, Pays, EPCI, ...).
- Les acteurs qui peuvent contribuer à mobiliser des entreprises et à les accompagner dans la démarche (organisations professionnelles).
- Les financeurs potentiels.

La Maison de l'Emploi anime et coordonne ces travaux.

- Etape 4 – Validation du projet par toutes les "parties prenantes" (élus, organisations professionnelles, financeurs).

La phase de mise en œuvre :

- Etape 5- Élaboration et signature :

- D'une convention entre le Syndicat mixte du Pays, la Maison de l'Emploi, la FFB et la CAPEB. Cette convention



Fiche action : Mise en place et animation du Dispositif Opérationnel pour la Rénovation Energétique de Maisons Individuelles (DORÉMI) Ardèche méridionale – 136 000 habitants

Alliance Villes Emploi - www.ville-emploi.asso.fr

~~précise notamment les moyens mis en œuvre par chacun des 4 partenaires pour créer une dynamique en faveur de la rénovation énergétique sur le territoire, avec le déploiement de DORÉMI.~~

- D'un "cahier des missions" confiées par la Maison de l'Emploi à l'Institut négaWatt, porteur de DORÉMI.

Mise en place d'un Comité de pilotage et d'un "Comité technique de suivi".

- Etape 6 - Sont menées en parallèle :

- Une sélection, par le comité technique de suivi, des premiers chantiers (en fonction du nombre de groupements à constituer) qui serviront de "chantiers pédagogiques". Les propositions viennent notamment du Pays et des Communautés de communes, des espaces Info Energie, du PACT, dont les agents sont formés à la méthodologie de DORÉMI par l'Institut négaWatt.

- Une mobilisation des entreprises RGE, ou en passe de l'être, qui sont volontaires pour intégrer DORÉMI. Cette mobilisation est faite notamment par les organisations professionnelles, avec le concours de la MDE.

- Etape 7 - Constitution de "Groupements de compétences" (3 ou 4) avec, en perspective, les travaux sur les chantiers identifiés.

- Etape 8 - Organisation d'une première session de "formation préalable" ouverte à une vingtaine d'entreprises. Durée 3 jours : 2 en salle, 1 sur plateforme technique.

A l'issue de cette session le "Comité technique de suivi" procède à l'ajustement final des groupements d'artisans adéquats et apparie chantiers et groupements.

- Etape 9 - Accompagnement des entreprises en amont des chantiers, qui comprend :

- (a) un état des lieux (architectural et technique) des chantiers réalisés avec les entreprises,

- (b) un travail d'optimisation des coûts des travaux (l'objectif est de passer de 700 € / m² à moins de 400 € / m² – cet objectif étant atteint dans le premier territoire de mise en œuvre de DORÉMI, la Biovallée dans la Drôme),

- (c) la vente de l'offre de rénovation globale aux clients.

- Etape 10 – Accompagnement des entreprises sur les chantiers

Cette étape se termine par des tests d'étanchéité à visée pédagogique.

• Etape 11 – Bilan-évaluation

Un rapport d'évaluation est présenté au Comité de pilotage qui prend ou non la décision d'un déploiement plus large de la démarche, en fonction des objectifs de rénovation que le territoire se fixe.

Moyens mis en œuvre : moyens humains (MDE) :

- Phase ingénierie : 30 jours d'un salarié de la MDE pendant 6 mois.

- Phase opérationnelle : 1 ETP de la MDE temps plein pendant 2 mois.

Puis 0,5 ETP.

moyens Financiers

Dépenses Recettes

Coûts directs MDE 30 000 € TTC Etat/ Région/ADEME

Prestations Institut négaWatt 28 000 € TTC OPCA/Région/Etat

Autres coûts : communication,

maquettes, tests étanchéité 7 000 € TTC Région/Etat

Résultats quantitatifs et qualitatifs :

- Dans la Biovallée il y a eu 70 artisans qui ont suivi le cursus de montée en compétences.

- 7 groupements ont été constitués.

- Les travaux de rénovation ont permis d'obtenir des résultats de performance énergétique élevés pour des coûts optimisés.

Outils, méthodologies, logiciels développés : - Dossier DORÉMI.

- Modèle de convention entre la MDE, le Pays et les organisations professionnelles pour mettre en place DORÉMI.



**Fiche action : Mise en place et animation du Dispositif
Opérationnel pour la Rénovation Energétique de Maisons
Individuelles (DORÉMI) Ardèche méridionale – 136 000
habitants**

Alliance Villes Emploi - www.ville-emploi.asso.fr

~~- Cahier des missions confiées à l'Institut négaWatt.~~

Porteur du projet : Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Ardèche Méridionale
40 Chemin de la fontaine de Cheyron 07200 Aubenas
Email : mdef@mdef-ardechemeridionale.fr
Téléphone : 04 75 36 34 30 - Fax : 04 75 93 06 61

Conditions de transfert de l'action : Facteurs de réussite :

- L'intégration de cette action dans le plan ADEME / Alliance Villes Emploi / MDE et Développement Durable.
- Les "habitudes de travailler ensemble" des acteurs locaux et la confiance mutuelle.
- L'expertise de l'Institut négaWatt.
- Le portage par la Maison de l'Emploi dont la "neutralité" et le rôle "pivot" sont un atout pour ce dispositif.

Difficultés rencontrées

- Conforter le rôle des organisations professionnelles dans le copilotage de l'opération, et l'Institut négaWatt dans sa mise en œuvre, le rôle pivot de la Maison de l'Emploi permet à chacun de "trouver sa place".